



1635, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1A,
Montréal (Québec) H2L 2B6
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
scfp687@bellnet.ca

Affaire Mélissa François : TVA suspend le président pour trois mois

Le mardi 31 janvier 2012 – Nous venons d'apprendre que TVA m'impose une suspension de trois mois dans le cadre de mes activités comme président. **La direction de TVA me reproche mes « récentes initiatives reliées au dossier de Mme Mélissa François », dont une « sortie publique d'envergure ».**

En effet, le 11 janvier dernier, après en avoir appelé à la direction de TVA pour régler le dossier à l'interne, j'ai pris la parole publiquement pour me porter à la défense de Mme François, notre lectrice de nouvelles au cœur de l'incident « Kim Jong deux ». J'avais alors déploré qu'au lieu de protéger adéquatement notre lectrice, qui a commis un lapsus inoffensif, TVA l'ait sanctionnée et désignée comme bouc émissaire. Vous vous en souviendrez, votre syndicat avait demandé que TVA offre à Mme François de revenir en ondes.

Cette sortie publique fut rendue nécessaire par la négligence de l'employeur de répondre adéquatement aux lettres du 22 décembre et du 6 janvier que votre syndicat avait adressées à TVA pour demander « que [Mme François] puisse reprendre son travail de lectrice dans les meilleurs délais afin de lui permettre de prouver l'excellent travail qu'elle peut accomplir, comme elle l'a toujours fait dans le passé ».

Contre toute attente, TVA relance maintenant l'affaire en s'en prenant au président de votre syndicat! La direction se retrouve donc encore sur la sellette pour sa gestion d'un simple lapsus commis il y a 45 jours ! En tant que président du syndicat, **il était de mon devoir de défendre la réputation de Mme François sur la place publique.** Malheureusement, on me désigne comme nouveau bouc émissaire et **on s'attaque à votre droit à la représentation syndicale.**

De plus, facteur aggravant, **TVA prétend que je ne pourrai pas exercer d'activités syndicales durant ma suspension.** Le Syndicat canadien de la fonction publique, votre centrale, va donc déposer aujourd'hui même **une plainte de pratiques déloyales au Conseil canadien des relations industrielles. Un communiqué de presse du SCFP sera aussi rapidement diffusé afin de contester vigoureusement cette attaque antisyndicale.**

Quant à Mme François, rappelons qu'elle est présentement en arrêt de travail pour raisons de santé. Trois griefs ont été déposés pour contester le traitement que lui a réservé TVA.

Sachez que votre section locale et le SCFP prendront tous les moyens nécessaires pour **protéger vos droits** contre les actions de l'employeur.

Solidairement vôtre,

Réjean Beaudet,
président, SCFP 687